

Avis aux fournisseurs

Le 30 janvier 2006

ENQUÊTES DU SYNDIC DE L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe de M. Réjean Gingras, a.-g., syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec adressée à M. Julien Arsenault, a.-g., directeur de l'Enregistrement cadastral en date du 10 janvier courant.

En bref, le syndic sollicite la collaboration de la Direction générale de l'arpentage et du cadastre dans le cadre de ses enquêtes qui concernent la rénovation cadastrale et plus particulièrement, le traitement des demandes de modifications cadastrales post-officialisation.

Nous tenons à vous informer que nous offrirons au syndic et à son équipe la collaboration voulue. Dans un premier temps, nous lui remettrons les informations relatives aux mises en demeure passées et futures ainsi que certaines statistiques. De plus, il aura un accès complet à nos dossiers.

p. j.

(Avis 06-02)

ÉTUDE DU SYNDIC

SANS PRÉJUDICE

Québec, le 10 janvier 2006

CERTIFIÉE : LC 043 504 714

Monsieur Julien Arsenault, a.-g.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de l'enregistrement cadastral
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau G-312
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

**Objet : L'impact de certains mandats de rénovation cadastrale face
à la protection du public**

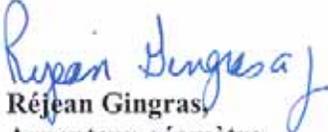
Cher confrère,

La présente fait suite aux discussions que nous avons eues relativement à l'impact de certains mandats de rénovation cadastrale face à la protection du public. Comme vous le savez, certains arpenteurs-géomètres ternissent l'image de notre profession par leur manque de professionnalisme et dans l'attitude qu'ils ont eue face à la réalisation des mandats qu'ils ont reçus de votre ministère, et dans leurs suivis. En plus de causer des préjudices à plusieurs propriétaires fonciers, ils prolongent les délais et retardent de plusieurs mois certaines transactions immobilières en refusant de collaborer avec les officiers du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Devant l'ampleur de ce constat, je me dois, comme syndic, d'intervenir dans l'intérêt de la protection du public. J'aurai besoin de votre collaboration lors de ces enquêtes. Face à la multitude de demandes qui proviennent du public et de confrères, il se peut donc que mes demandes vous occasionnent un surplus de travail. Pour minimiser l'impact de ces demandes, nous sommes ouverts à toute discussion qui nous permettrait d'établir des modalités qui faciliteraient le traitement de celles-ci.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Syndic,


Réjean Gingras,
Arpenteur-géomètre

RG/jl/Dos Fournisseurs